

Paris, le 23 avril 2024

AVIS INTERNET AUX PORTEURS DU FONDS
OSTRUM SRI CASH

PART	CODE ISIN	PART	CODE ISIN
C	FR0010622514	T	FR0010579805
D	FR0010622480	G1	FR0011221936
P	FR0010622639	M	FR0010392951
E	FR0010492728	Z	FR0012750461
I	FR0010529743	Z2	FR0013188752
N	: FR001400HDS0	R	FR001400HDP6

Nous vous informons que des modifications seront apportées à la documentation juridique de OSTRUM SRI CASH (le « Fonds ») :

1. Montant minimum de souscription initiale des parts I (FR0010529743)

Le montant minimum de souscription initiale de la part I diminue : il est de 100 000 euros au lieu de 3 000 000.

2. Information relative aux Green bonds

Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par le FCP respecteront a minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ». L'ensemble de ces principes et lignes directrices sont publiés dans le cadre des « Principes » de l'ICMA (International Capital Market Association) et disponibles dans la section relative à la finance durable du site de l'association : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>

3. Investissements durables

Le Fonds détiendra désormais une proportion minimale de 20% d'investissements durables.

Ces modifications seront effectives le **30 avril 2024**.



La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com